

RE-PUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

ARMP
Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 062/2024

A LA CELLULE D'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET D'INGENIERIE "C.E.T.C.I".

Après avoir reçu le contrat du marché relatif à la construction du centre de santé de KINGAMA KUNI, secteur de LULA LUMENE territoire de KIMVULA, conclu avec la Province du Kongo Central, pour un montant total hors taxe de dollars américains trente-huit mille cinquante-neuf, cinquante-quatre centimes (USD 38 059,54) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains deux cent soixante-six, quarante-un centimes (USD 266,41), pour servir et valoir ce que de droit.

Directeur Administratif et Financier

Fait à Kinshasa, le 18/04/2024

Directeur Général ad
Benoît Kalikwa Ndembo

Scieu de l'Etablissement